



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230926-2023-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

## Séance du 26 septembre 2023

**Délibération : N° 2023-37**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Présent(s) :

L'an deux mille vingt trois le Mardi 26 Septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2023

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI, excusée, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

Secrétaire de séance : Régis SEMERY

## Budget principal 2023 – Décision modificative

### DELIBERATION

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Des ajustements doivent être établis par opération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

### DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2023 :

Investissement					
Dépense			Recette		
opération	article	montant	chapitre	article	montant
117 (Restauration chapelle Sainte-Grimonie)	2115	230 €			
603 (Mairie)	2183	- 230€			

002-210201281-20230926-2023-37-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 29/09/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2023

Le Maire

Johann WERY

